

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Août

RÉPRESSION NÉCESSAIRE

Voilà bien longtemps déjà que l'on travaille à modifier le Code, à en combler les lacunes, à y introduire des pénalités nouvelles, ou à augmenter celles que l'on considère comme insuffisantes, en raison de la gravité du délit, et cependant, il semble que l'on ait rien fait, car il ne se passe de jour qu'un événement nouveau ne vienne démontrer non seulement que le Code n'a pas prévu tous les cas, mais qu'il en est où la répression est insuffisante, presque illusoire.

Tous les journaux ont parlé de l'incident étrange et véritablement pénible qui s'est produit naguère dans le département du Cher. Un fournisseur chargé d'approvisionner le camp d'Avor, avait fourni des viandes corrompues. Résultat : deux cent vingt-cinq hommes — oui, vous avez bien lu — 225 hommes malades et un décédé.

Ici le délit était flagrant, il y avait empoisonnement ; le coquin qui avait fourni cette viande corrompue par intérêt, pour faire une fortune plus rapide — et sans se préoccuper le moins du monde du mal qu'il allait faire à nos enfants — n'était rien moins qu'intéressant.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Bourges, cet individu a été condamné à 15 jours de prison.

Cette peine est insuffisante, dérisoire, quand on songe qu'il y a eu mort d'homme et que deux cent vingt-cinq soldats ont été gravement malades.

Que penser d'une justice qui se contente de condamner à 15 jours de prison un fournisseur de viandes avariées, empoisonnées, tandis qu'elle inflige plusieurs mois de la même peine à un infortuné qui vole un pain à l'étalage d'un boulanger, pour ne pas laisser mourir de faim sa famille ?

Ce n'est pas tout : Dans les grandes villes comme Paris, Lyon, Marseille, ect., il est reconnu que la classe ouvrière est soumise

à un empoisonnement journalier par la nourriture malsaine et par les boissons falsifiées qui lui sont vendues à des prix exorbitants.

Sous le nom de vin, on vend à l'ouvrier les mixtures les plus étranges, dans lesquelles il n'entre pas un grain de raisin ; les alcools qu'il boit sont du vitriol, du trois-six de betteraves ou de bois. On falsifie son café, ses légumes et jusqu'à son pain.

Et le gouvernement laisse faire les coquins qui spéculent ainsi sur la santé de leurs concitoyens. Et quand, par hasard, on se décide à traduire devant un tribunal quelconque un de ces voleurs et un de ces empoisonneurs, il en est quitte ordinairement pour une peine dérisoire, — 15 jours de prison, comme le fournisseur dont nous venons de citer le cas.

Eh bien, n'en déplaise au respect que nous devons à la justice, nous déclarons hautement qu'une pareille indulgence est scandaleuse et dangereuse, parce qu'elle encourage les falsificateurs des denrées alimentaires, les empoisonneurs et les voleurs qui s'enrichissent aux dépens de la santé, de la vie de leurs concitoyens.

On se plaint de l'étiollement de la race, surtout dans les villes. On constate que dans les centres manufacturiers les trois quarts des jeunes gens appelés sous les drapeaux sont réformés pour cause de débilité, de rachitisme, etc., et l'on ne fait rien pour enrayer le mal.

Si les lois sont insuffisantes pour punir comme ils le méritent les falsificateurs et les empoisonneurs dont nous parlons, il faut en créer de nouvelles. La justice si sévère parfois pour les humbles, pour les misérables, se montre d'une bénignité excessive à l'égard de certains délinquants qui appartiennent à la classe privilégiée. On ne s'explique pas cette différence de traitement, surtout sous un gouvernement démocratique qui a pris pour devise : égalité de tous les citoyens devant la loi.

Il importe, nous le répétons, de se préoc-

cuper de cet état de choses ; d'autant plus, que la situation tend à s'aggraver, que la falsification prend des proportions véritablement inquiétantes.

Le seul moyen d'y remédier, c'est de punir les coupables, de leur infliger une peine sévère. Il n'est pas douteux que le jour où ils sauront qu'il leur en coûtera quelques années de prison avec privation de leurs droits civiques et politiques, ils y regarderont à deux fois avant de se livrer à leur coupable industrie.

**

Haute Cour de Justice

AFFAIRE BOULANGER

DILLON-ROCHEFORT

Audience du jeudi 8 août

ACTE D'ACCUSATION

Suite (Voir au dernier numéro).

LES COACCUSÉS

Arthur Dillon et Henri Rochefort

Dillon, Arthur, fils de Pierre Dillon et de Adèle Poitevin, a été lieutenant de cuirassiers. C'est en 1868 qu'il s'est avisé, sans cause connue, d'ajouter à son nom le titre de comte, au bas de lettres missives. Dès cette époque, il a été l'objet d'une plainte assez grave de la part d'un créancier.

Démisionnaire en 1869, il a repris du service en 1870, mais paraît n'avoir pas fait la campagne, car trois ans plus tard, en portant plainte contre lui, un créancier dit l'avoir hébergé pendant la guerre aux environs du Mont-Saint-Michel. Sa nomination de capitaine souleva des protestations et, à l'époque de la révision des grades, la note ci-après fut placée à son dossier : « Officier à ne pas conserver ; n'a jamais paru au régiment. »

Il devint par la suite chef d'escadron dans l'armée territoriale ; en 1878, il fut délégué à un conseil d'enquête sur les indications d'un officier de cavalerie (le marquis de L...) comme s'étant paré de son titre pour faire des opérations

Il ajouta, toujours à part lui, après une songerie d'une couple de minutes :

— Maintenant je comprends où l'on me mène... C'est à l'endroit où la faute a été commise que l'expiation aura lieu... Peut-être sera-ce même à l'Étoile-du-Chêne-Saint-Fiacre.

Et il se rejeta au fond du véhicule, avec un petit frisson...

Sans doute, avait-il peur que son regard ne se heurtât, sur la route, au spectre du brigadier de Brégy, traînant dans cette nuit pâlie de clartés lunaires un linceul taché de sang.

Les chevaux abordaient, en soufflant, la côte qui s'escarpe de la Seine à la ville.

— Monsieur le chevalier, dit l'homme vêtu de noir, c'est ici que mes instructions m'enjoignent de relever les glaces.

Il les releva, en effet. Il fit plus : il tira dessus des rideaux de serge qu'interceptèrent avec le dehors toute communication visuelle. Ce personnage, dont les prunelles brillaient dans une face basanée par le soleil, avait un accent espagnol prononcé.

— Ah ça ! se demanda Joël, où ai-je entendu ce son de cette cloche du midi ?... Où ai-je vu la paire d'escaboucles, qui éclaire la nuit de cette figure ?... Où ai-je rencontré cet épervier de potence ?

Comme il s'ingéniait à rassembler ses souvenirs, la voiture s'arrêta.

— « L'épervier de potence » entr'ouvrit la portière et invita du geste le Breton à descendre.

Quant ce dernier eut touché le sol, il remarqua en face de lui un bâtiment de physionomie sei-

avec des marchands de chevaux anglais. Les renseignements recueillis alors sur son compte furent des plus fâcheux.

Il donne, disait-on, son adresse rue... n° 111. Mais il n'y va que pour retirer ses lettres et cache son domicile réel pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers. » Ceux-ci l'accusent de déloyauté, son honorabilité est gravement compromise. Le conseil d'enquête le déclara absous, mais la vie privée de Dillon ne fut pas jugée conforme à ce qu'exige la dignité d'un officier. Il fut, en conséquence, suspendu pour un an, puis après il donna sa démission.

Depuis lors, il semble avoir appartenu au monde des affaires et s'être enrichi par un mariage.

**

Henri Rochefort est trop connu pour qu'on ait à donner à la justice des renseignements sur son compte.

Depuis longtemps, il a érigé en profession la diffamation et l'appel à la violence. On sait ce qu'il a fait en 1871, car si la condamnation est effacée, la honte demeure ineffaçable. La conspiration de Boulanger ne pouvant conduire qu'à la guerre civile, Rochefort y avait sa place marquée. Mais ce qui n'est pas explicable chez cet homme, dont tout le monde connaît la conduite pendant l'invasion, c'est son audacieuse affectation de patriotisme.

C'est par la production des articles de l'*Intransigeant* que sa coopération a été mieux établie par l'instruction.

Il convient toutefois d'y ajouter qu'au dire d'un témoin honorable, il a prélevé pour sa feuille cent mille francs sur la caisse du complot.

Ce qui démontre clairement cette influence et cette connivence, c'est que Rochefort a toujours annoncé la veille dans son journal ce que Boulanger devait dire ou faire le lendemain. De même, pour toutes les scènes de violences, c'est lui qui a donné le mot d'ordre, qui a provoqué et fixé les rendez-vous.

Le but du complot

Ce complot a eu incontestablement pour but de détruire le gouvernement existant. Ce n'est pas aux mots qu'il faut s'arrêter, mais aux faits eux-mêmes : Boulanger ne s'était entouré que des ennemis de la République ; les princes et leurs principaux confidents formaient alliance avec lui, les anarchistes Morphy, Soudey et autres étaient au nombre de ses lieutenants.

Il acceptait l'argent de l'étranger, son but était d'imposer au pays sa dictature avec le titre de protecteur ou de consul à vie ; il cherchait à savoir si certaines chancelleries l'accep-

gneuriale.

Ce bâtiment formait le fond d'une vaste cour, à laquelle on accédait par une porte monumentale et qu'enfermaient de hautes murailles au chaperon embroussaillé de pointes de fer.

— Bon ! se dit le fils de Porthos, la gâble de la ville, sans doute.

— Monsieur le chevalier, reprit son gardien, veut-il bien me donner la main ?

— Jarnidieu ! pensa le jeune homme, il m'agace, cet animal-là, avec son *Monsieur le chevalier* !... Mais je n'ai pas le temps de me fâcher. Et puis, je n'aurai plus beaucoup de loisir d'être agacé sur cette terre !

Il est constant qu'en ce moment on lui eut montré l'échafaud, un billot et une hache, et on lui eût fait signe de s'agenouiller et de courber le front pour recevoir le coup mortel, qu'il eût obéi sans la moindre hésitation, tellement il s'était préparé, il s'était résigné à tout ce qu'il songeait devoir lui arriver, — excepté à l'idée de finir en prison.

Aussi tendit-il sa main de bonne grâce et suivit. Il son guide sans une question sans une observation.

Et aussi passa-t-il sans s'en apercevoir, d'un perron à un vestibule, d'un vestibule à une galerie et de cette galerie à l'un de ces escaliers, larges et hauts, où il y a tant de terrain perdu, comme disent nos maçons d'aujourd'hui.

Sur une des marches de cet escalier, s'accotant à une belle rampe de fer forgé, un homme tenait un flambeau :

(A suivre.)

73 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XXII

Ce n'est pas, toutefois, par considération pour les armes de vos camarades et pour les pistolets dont vous me menacez... Si les bœufs savaient qu'on les mène à l'abattoir, il y aurait certainement moins de bouchers dans ce monde.

Les glaces furent baissées.

Avons-nous besoin de vous peindre avec quel profond ravissement notre Breton, oppressé pendant un mois par l'atmosphère épaisse et lourde d'une prison, s'enivra de la fraîcheur de cette nuit d'été, pleine de parfums et d'étoiles ? Avons-nous besoin d'ajouter avec quelle joie inexprimable, au lieu de l'horizon uniforme et borné de ses quatre murailles, il vit des bois, des villages, la campagne s'accrocher au revers de la route, — de la route brûlée par le fer des roues, qui tournaient à toute vitesse, et par les sabots de l'attelage, qui volait comme un tourbillon ?

Or, à mesure que ce voyage s'avancait, rapide, emporté, dévorant l'espace, — notre jeune homme se demandait, avec un étonnement croissant, s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

N'avait-il pas déjà suivi ce chemin, traversé ces deux gros bourgs, emjambé ces sinuosités du fleuve, et chevauché dans la forêt qui couvrait presque entièrement l'une des boucles de ce dernier ?

Soudain, la lune se démasqua de derrière un troupeau de nuages tumultueux. Ses rayons neigèrent brusquement sur une nouvelle courbe de la Seine.

La voiture allait s'engager sur un pont.

A gauche de celui-ci, un orme, aux proportions démesurées, mirait dans l'eau glacée d'argents son opulente chevelure de feuillage. A droite, une grande maison s'appuyait sur de larges piliers de pierre, comme on en rencontrait encore à Paris, il n'y a pas si longtemps, dans certaines parties des Halles. Son toit débordait assez pour mettre à couvert une galerie extérieure à balustrade qui, comme dans les chalets suisses, circulait autour du second étage. De cette galerie pendait une sorte de drapeau de bois, sur lequel on voyait reproduit le gros arbre qui lui faisait vis-à-vis. Enfin, par delà le pont au-dessus des jardins échelonnés en gradins, comme au haut d'une manière d'escalier des géants, une masse de bâtisses dessinait en sombre sur le gris bleu léger du ciel, moucheté d'or, l'aérienne architecture de ses pavillons en saillie et de ses galeries en arcade.

— Oh ! murmura notre héros, le pont du Pecq, l'auberge de l'Orme de Sully, et le château neuf de Saint-Germain !

teraient, remerciait les correspondants qui lui parlaient d'un prochain coup d'Etat ou ceux qui lui écrivaient du fond d'un presbytère : « Nous sommes vos fidèles sujets ».

Dès qu'il fut tombé du ministère, le complot, complètement organisé, entra dans la période d'exécution : Le 28 mai, éclata une première scène de désordre. Des bandes parurent devant les Bouffes criant : « Vive Boulanger ! » et furent dispersées devant l'Opéra. Le 31, une échauffourée plus grave se produisit devant le Cercle militaire. Plusieurs colonnes convergèrent vers le faubourg Saint-Honoré aux cris de : Vive Boulanger ! à l'Elysée ! Dans la seule rue d'Antin, il fallut s'attaquer à une bande de 1,500 personnes, masser de la cavalerie devant la Chambre et occuper fortement le palais du chef de l'Etat.

Le 21 juin, l'ordre public était menacé sur la rive gauche ; des rixes se produisaient au nom de Boulanger près de Cluny.

L'accusé s'est efforcé de décliner la responsabilité de ces désordres. A l'entendre, s'il avait voulu recourir à un coup de force, c'eût été au cours de son ministère, alors qu'il disposait de l'armée. Cette explication n'est pas admissible. En effet, tant qu'il a été ministre, il a préparé son avènement et ses menées sont connues ; mais, avant d'agir, il fallait enlever le commandement suprême du Paris militaire à un général loyal et respectable entre tous, qui devait être aux heures de crise le plus incorruptible serviteur de la loi. Or, il l'a tenté, mais il n'y est pas parvenu, voilà l'obstacle qui l'a arrêté.

D'ailleurs, en se perpétuant toujours au ministère, il comptait sur le temps qui est toujours gros d'imprévu et qui mesure leurs jours aux vieillards. De la rue Saint-Dominique il épiait l'Elysée.

Mais à la fin du mois de mai, quand il comprit que cette voie lui était fermée, il cessa aussitôt de conserver les apparences pour prendre l'attitude d'un révolté.

Rocheport lança la menace et aussitôt la paix de la rue fut troublée.

L'affaire de la gare de Lyon

Des scènes violentes qu'on fomentait presque chaque soir pour tâter la police et la garde républicaine, allaient être bientôt suivies de deux tentatives caractérisées d'attentat.

Boulanger devait partir le 8 juillet au soir pour Clermont-Ferrand. S'éloigner à ce moment de son centre d'intrigues, c'était l'ajournement sinon la ruine de ses espérances. Son entourage et lui en jugèrent ainsi. Mais comment rester ? Rocheport imagina d'ameuter la foule et d'empêcher par elle le départ. Un mouvement populaire bien dirigé pouvait tout changer en une heure. Le mot d'ordre fut donné en conséquence. Une bande de 10,000 à 15,000 individus prit Boulanger à l'hôtel du Louvre pour lui faire escorte ; 20,000 hommes au moins le reçurent devant la gare et le portèrent en triomphe en brisant les portes. C'est là seulement que les meneurs démasquèrent leur plan.

Aussitôt plusieurs milliers de manifestants s'opposèrent au départ du train. Tous criaient autour de Boulanger : « Il ne partira pas ! A l'Elysée ! »

Que faisait-il, cependant, en face de ce tumulte qui se changeait en émeute ? Loin de chercher à l'éviter ou à le contenir, il se prêtait à tout, il attendait.

A un certain moment, les agents et les employés de la Compagnie parvinrent à débayer la voie et le chef de gare donna le signal du départ. Boulanger n'avait alors qu'un geste à faire pour écarter ceux qui étaient près de lui, qu'à se détourner d'eux ; il ne le fit pas et resta. C'était l'encouragement. La foule aussitôt se rua de nouveau sur la voie ; cinq cents personnes entourèrent la machine, se couchèrent sur les rails, se pendirent aux roues et les cris redoublèrent : « Il ne partira pas ! A l'Elysée ! »

La masse d'hommes augmentait sans cesse au dehors ; le chef d'exploitation télégraphiait de tous côtés pour avoir des secours.

Ce n'était pas une manifestation de sympathie, comme l'ont prétendu les amis de Boulanger, car l'émeute grondait loin de lui comme auprès de lui.

De la fenêtre d'une brasserie, un inconnu agitait son chapeau au bout de sa canne, et à chaque signal la foule s'élançait ; la police était réduite à exécuter des charges incessantes sur la place de la Bastille, et pendant que ces masses étaient concentrées dans le quartier de la gare, une bande forte de plusieurs centaines d'individus marchait sur l'Elysée au cri de : « Vive Boulanger ! » Des rassemblements considérables se formaient aux abords de l'Opéra.

L'existence des meneurs et la constatation d'un mot d'ordre sont également exclusives de l'idée d'une manifestation de sympathie pacifique.

Boulanger aurait pu mettre fin à ce désordre en quittant la gare ; il resta. Tous les détails recueillis dans l'instruction établissent qu'il a incontestablement déchainé l'émeute le soir du 8 juillet 1887.

L'effervescence se prolongea. Quand il eut enfin quitté la gare, les furieux se répandirent au dehors en criant : « A l'Elysée ! A bas Grévy ! C'est Boulanger qu'il nous faut ! » Une colonne, la plus agressive de toutes, était commandée par un officier en uniforme. Il y eut collision ; une brasserie d'où partaient des projectiles fut enlevée d'assaut par la police. Quelques agents et le secrétaire général de la préfecture furent atteints. A minuit, les déploiements militaires étaient encore nécessaires du côté de l'Elysée et de l'Opéra.

La revue du 14 Juillet

Il résulte des enquêtes que Boulanger n'a renoncé que malgré lui à l'exécution de l'attentat. Un des contingents, sur lequel il comptait sans doute, celui des anarchistes, lui a fait défaut. Cependant l'exaltation croissante des bandes encouragées par sa présence aurait pu suppléer au nombre, quand un énergique officier de paix pénétra dans la gare à la tête de cent cinquante agents et prit la foule à revers : celle-ci ne sut pas à quelles forces elle avait affaire et se rejeta en désordre sur les quais.

C'était la défaite. A cet instant, le chef de gare adjura Boulanger de partir ; un ami, qui jugeait sans doute la partie perdue, lui conseilla aussi la retraite. Sa troupe était refoulée ; il pouvait craindre une arrestation. C'est alors seulement qu'il a consenti à monter sur une machine et à disparaître.

Mais il ne renonçait que momentanément à la tentative d'attentat ; la date de son retour offensif était déjà fixée.

En effet, peu d'instants après, ses affidés vociféraient dans les groupes : « On recommencera le 14 ! » Rocheport, dans sa feuille, invitait le public à faire à la revue de Longchamps une « manifestation colossale. »

Le plan était visible ; les régiments de la garnison de Paris avaient été ardemment travaillés. Boulanger, jugeant l'armée d'après lui-même, la croyait capable d'indiscipline.

On projeta donc de l'ébranler par des clameurs et d'obtenir des défections. Le cortège officiel, les généraux de l'armée furent insultés devant les troupes ; des pierres furent lancées sur le passage des membres du gouvernement ; si le ministre de la guerre n'a pas fait charger, c'est que les bandes apostées s'abritèrent derrière un rempart de femmes et d'enfants.

L'instant fut critique. M. Déroulède, caché au fond d'un massif, près de la Cascade, recevait, de minute en minute, ses émissaires et donnait des ordres. Près de l'Etoile, un régiment fut cerné par des bandes d'hommes disciplinés, obéissant probablement à un mot d'ordre, qui le pressèrent sur son front et sur ses flancs, et tentèrent de le couper à plusieurs reprises. Il fallut recourir aux dispositions défensives les plus sérieuses.

On avait été réduit à renforcer sur l'heure la garnison par l'appel de deux régiments de Senlis et de Melun.

L'attaque avorta ; mais l'insuccès de la journée ne découragea pas les criminels, et, au milieu de la nuit, ils firent marcher une colonne de 1,500 ou 2,000 émeutiers sur le palais de l'Elysée.

La encore, force resta à la loi.

A Clermont-Ferrand

Que faisait Boulanger à ce moment-là ? Il avait quitté secrètement le commandement, trois jours après sa prise de possession, avait feint une maladie pour ne point passer la revue de ses troupes à Clermont et était venu se cacher à Paris où il attendait l'issue de l'événement chez un de ses agents secrets.

Pour mieux dissimuler sa présence, il fit alors publier une lettre qui portait en tête : « Clermont-Ferrand, 14 juillet. »

Ce nouveau coup manqué, il caressa encore l'espoir d'une prompt revanche, ainsi que le prouve une dépêche chiffrée qu'il adresse le 30 à Déroulède et dont voici les termes : « N'avez pas répondu si vous vouliez encourager effervescence. »

Le 6 août, un de ses confidentiels lui écrivait : « J'attends des instructions écrites et les exécuterai J'ai toujours considéré ce qui vient de se passer comme un prologue, mais je ne plaçais le premier acte qu'à la rentrée des Chambres. Tu parais devoir le désirer plus tôt ; tu pourrais avoir raison. J'attends des ordres. »

Le lendemain 7, Dillon télégraphiait : « La période de plaidoyers est terminée. « Préparons-nous aux faits, et préparons ces faits à notre convenance. Encore une fois, la situation est bonne. Conservons-la pour le moment, mais préparons la reprise ».

Les correspondances secrètes

La traduction de ces dépêches a été laborieuse. On l'a due surtout à la découverte des codes cachés dans une mercerie avec les preuves de l'embauchage. Chacun des principaux affiliés avait un livret à son nom ; c'est Dillon qui, avec une science véritable, avait arrangé les complications des chiffres. La possession

de ces notes manuscrites a seul permis la traduction de certains télégrammes.

Mêmes précautions étaient prises pour les adresses et les signatures. Boulanger s'appelant Spes, ou Crimée, ou Jeanne, ou Emile.

Ses courriers politiques lui parvenaient sous double enveloppe, à l'adresse de M. Desblancs. M. Thiébaud recevait les dépêches chiffrées sous le couvert d'une dame de sa famille. M. Déroulède empruntait parfois le nom de Flachon, parfois s'appelait Mademoiselle Maldagne ou Mademoiselle Prudence Brousse. C'est sous ce dernier vocable que, dès le 20 juillet, Boulanger lui offrit une candidature dans la Meuse.

Dillon, à partir de ce moment, fut le correspondant et le conseiller de chaque jour.

Rocheport fit mieux. Il donna sur place un autre lui-même dans la personne de Baillié, ancien fonctionnaire de la Commune et son ancien compagnon d'évasion. Ce Baillié, dès le premier jour, devint, à Clermont, le séide et l'agent du général.

Les émissaires politiques abondaient à l'état-major. On y voyait tour à tour Morphy, l'anarchiste, et M. Thiébaud, l'impérialiste.

Première agitation électorale

Souvent aussi, Boulanger venait clandestinement ou disparaissait dans d'autres directions.

C'est ainsi que le 1^{er} janvier 1888, il partit, après l'heure des réceptions, vêtu d'un pardessus gris, coiffé d'un chapeau gris, mou, dont il avait rabattu les bords. Ainsi déguisé il arriva le soir à Lyon et déclara se nommer Louis Solard, âgé de 46 ans, propriétaire. Il gagna, le lendemain matin, la gare de Perrache. Quelque temps après, le bruit se répandait, au-delà de la frontière, qu'il s'était rendu à Prangins. Le fait, il est vrai, n'a pas été démontré, mais, du moins, on a la certitude que l'alliance a été conclue.

Sur ces entrefaites, les agents de Boulanger se livraient à des tentatives de corruption de fonctionnaires en annonçant que l'avènement de leur maître au pouvoir ne se ferait pas longtemps attendre.

Boulanger manifestait toujours le même souci de se faire valoir et de fixer l'attention au point de vue de ses ambitions politiques.

Tantôt il lançait une lettre-manifeste par l'entremise de M. Laur, tantôt il calomniait le ministre de la guerre dans certains journaux, tantôt il agitait le pays par ses candidatures multiples de candidat inéligible.

En vain, il niait l'évidence ; sa correspondance déchiffrée le confondait. Frappé de trente jours d'arrêt, puis déféré à un conseil d'enquête, il était au mois de mars 1885, condamné par les généraux de l'armée pour fautes graves contre la discipline et était mis d'office à la retraite.

Dans l'intervalle, il s'était rendu coupable d'une troisième tentative d'attentat.

La « Nuit historique »

A la fin du mois de novembre 1887, il se trouvait régulièrement à Paris en qualité de membre de la commission de classement des officiers. C'est alors que la crise présidentielle causa une profonde émotion dans les sphères politiques. Les réunions et les pourparlers se multiplièrent. L'inquiétude était générale ; aussi le ministre de la guerre crut-il opportun d'ordonner à tous les généraux en chef de rejoindre leur poste. Boulanger seul désobéit et passa la nuit suivante en conciliabules. C'était une double infraction à ses devoirs militaires les plus stricts.

Il ne s'en tint pas là. Certains hommes politiques soulevant en sa présence l'hypothèse d'un mouvement populaire et d'une lutte en face de l'armée, il rompit tout à coup un silence énigmatique pour dire que l'armée resterait dans ses casernes. Ce propos séditieux était, comme l'a fait remarquer un général, de nature à motiver son renvoi devant un conseil de guerre.

En sortant de cette réunion, il alla en présider une plus intime, dans laquelle tout un plan fut élaboré. Un de ses amis secrets devait prendre la présidence du conseil, et le sieur Laguerre devait être chargé des postes et télégraphes.

On oublierait (sic) de faire protéger par la police et par la troupe l'Elysée et le Palais-Bourbon ; les bandes soudoyées manifesteraient donc en toute liberté et expulseraient sans coup férir le chef de l'Etat et les députés, après quoi Boulanger céderait au soi-disant vœu populaire prendrait immédiatement le pouvoir.

La crise présidentielle

L'événement ne se prêta pas à la réalisation de ce projet, mais le mot d'ordre était donné dans ce sens. Immédiatement, Rocheport excita la foule et lui assigna rendez-vous devant la Chambre. M. Déroulède s'y trouva à l'heure dite, essaya d'entrer, n'y put parvenir et cria sur la place, au parti révolutionnaire, dont les chefs étaient tous présents :

« Mes amis, le mot d'ordre est : Vive Grévy ! Vive Boulanger ! » La masse, aussitôt, devint très houleuse, la police dut charger et établir des barrages. Le commissaire de police reconnut alors certains individus et put étudier les atti-

tudes : « J'estime, a-t-il dit à l'instruction, que ces gens-là étaient payés. » Quelques heures plus tard, M. Déroulède était arrêté rue de Rivoli, à la tête d'une colonne, ayant à ses côtés Soudey, l'anarchiste.

Le lendemain, les mêmes gens revinrent, singulièrement renforcés et, sans hésiter, attaquèrent la police et la garde républicaine. Sur la place de la Concorde, près des chevaux de Marly, sept gardiens furent blessés, dont trois grièvement.

A l'entrée de la rue Royale, d'autres agents furent assaillis à coups de pierres ; d'eux tomba. Les gardiens à cheval étaient cernés. Un émeutier tira un coup de revolver sur un des soldats ; un autre soldat fut renversé de son cheval et frappé à coups de bâches. On le releva grièvement blessé, son casque avait été brisé sur sa tête. Un peu plus loin, les agents furent encore assaillis et un autre gardien de la paix fut blessé.

Les bandes d'assaillants, dans lesquelles on reconnaissait beaucoup de gens aperçus la veille, manœuvraient avec discipline, affirmant les témoins, et semblaient, comme toujours, obéir à un mot d'ordre.

Cette fois encore, le plan de Boulanger fut déjoué par la fidélité de la troupe et par l'énergie de la résistance.

Le général à Paris

A partir du 25 mars, on retrouve l'accusé à Paris, chef désormais d'une coalition composée de tous les ennemis de la paix, de l'ordre et de la République.

Il va profiter de son éligibilité pour organiser, en face de la Constitution, le système plébiscitaire ; à la tête d'un état-major turbulent et sans scrupules, il va former publiquement un contre-gouvernement. Sous son inspiration, la Ligue des patriotes répudiera son caractère d'origine pour se constituer en une sorte de garde-prétorienne.

Il entretiendra dans nos rues le désordre à l'état permanent. Quiconque ne criera pas : Vive Boulanger ! sera menacé de mort ou frappé. Il aura à sa solde, une troupe de camelots pour l'acclamer partout où il passera ; lui et ses amis jetteront l'argent à pleines mains pour obtenir des vivats et tromper l'opinion publique.

La caisse boulangiste

Il paraît superflu de suivre Boulanger pas à pas durant cette dernière année ; ce qui importe, c'est d'énoncer les faits principaux relevés à sa charge.

L'accusé n'a pas de fortune personnelle : sa retraite est modeste et cependant il dispose de sommes considérables. Au temps de son ministère, il était réduit à puiser dans la caisse publique jusqu'aux sommes les plus minimes pour faire face à ses besoins, et peu de semaines après sa mise à la retraite, un personnage du monde impérialiste racontait tout bas que la caisse Boulanger tenue par Dillon contenait 900,000 fr. Le mystère de cette fortune subite n'a pu être complètement éclairci.

L'opinion à l'étranger serait, d'après les renseignements recueillis, que l'ex-général a reçu de grosses subventions d'un prince prétendant. On sait aussi que certains financiers, et même quelques gens du monde, l'ont tour à tour aidé de leur bourse, et qu'un syndicat s'est formé hors de France, sous les auspices de Dillon, pour prêter à Boulanger des sommes remboursables à gros intérêt s'il parvient au pouvoir.

L'administration des postes a fourni le relevé de toutes les lettres chargées expédiées à Boulanger depuis le commencement de l'année 1888. Le nombre s'en élève 1,275. Les pays étrangers y figurent pour 118. L'Italie a effectué 14 envois l'Autriche 3, l'Allemagne 1.

Le dossier renferme une autre indication : le sieur Vergoin a été obligé d'avouer devant trois témoins qui l'interrogeaient rudement, que Boulanger a été subventionné par l'étranger.

Au point de vue de la démonstration du complot, il faut reconnaître que l'entretien secret de la caisse, par des partisans inavoués, est un argument sans réplique. Au point de vue de la moralité, le fait n'a pas moins d'importance. Ces sommes étaient remises à Boulanger dans un but politique. Il ne pouvait, sans descendre un échelon de plus, en appliquer une partie notable à son luxe particulier et à ses plaisirs.

C'est, comme à Tunis et comme au ministère, le système des détournements. Dans un pays de probité et de fierté virile comme le nôtre, de telles questions se posent avec une netteté inflexible. L'homme qui a un revenu annuel inférieur à 12,000 fr., qui ne travaille pas et qui dépense plusieurs centaines de mille francs par an est irrémédiablement perdu dans l'opinion.

L'embauchage

Boulanger s'est efforcé sans relâche de détourner les militaires de leurs devoirs et de corrompre les agents des administrations civiles pour obtenir des adhérents et des auxiliaires en vue de sa candidature. L'instruction a fait sur ce point une démonstration complète.

Qu'il suffise de citer un exemple : Au mois de décembre 1888, les agents de Boulanger entraînent

deux soldats dans un café où la surveillance n'est point à craindre; il les endoctrine, leur disant : « Boulanger va faire une révolution, vous ne tirez pas sur nous, nous serons devant vous, vous nous reconnaîtrez. »

Ce disant, ils continuent à les faire boire et leur glissent une pièce d'or dans la main.

A quelques jours de là, Boulanger a essayé lui-même de corrompre le chef de la sûreté.

Les faits constatés étaient déjà nombreux, lorsqu'une saisie, pratiquée au mois de juin, mit en complète lumière les agissements du conspirateur.

Il est aujourd'hui avéré qu'il a fait appel à un grand nombre de fonctionnaires du gouvernement pour en obtenir la complicité et la trahison. Beaucoup ont résisté, mais il a trouvé chez plus d'un une déloyauté égale à la sienne; les liasses d'adhésions sont jointes au dossier.

Sur la plupart des lettres il a tracé en travers, au crayon bleu, les phrases de sympathies et de remerciements qu'un secrétaire devait copier à l'adresse des serviteurs infidèles de l'Etat. Il a collectionné, étiqueté, conservé avec complaisance les plus viles et même les propositions criminelles. Le dossier est plein à cet égard de renseignements les plus tristes de l'abaissement du sens moral dont Boulanger a été le principal artisan.

La saisie de ces archives ne doit donner lieu à aucune citation avant les débats; il n'est pas inutile cependant de rappeler le soin avec lequel Boulanger gardait les lettres commençant par : *Ave Cæsar, Impérator*; on lui parlait d'un concours armé, d'épées offertes, des propos disciplinés de certains soldats ou de la livraison acceptée par lui de rapports secrets sur la défense de nos frontières.

La fuite en Belgique

Rochefort écrivait avec cynisme en 1887 : votre police est à nous; c'était un mensonge, mais il n'a pas tenu à Boulanger et à Rochefort que l'enrôlement ne fût général.

Boulanger plus d'une fois, a avoué le complot. Il s'est vanté au mois de janvier 1889 d'ouvrir l'Exposition au mois de mai lorsque le sieur Laguerre; à la tête d'un ne sait quel groupe, lui a offert une canne, il a promis de s'en servir à l'occasion « comme d'un manche à balai. »

Rochefort a écrit de son côté « que si le commissaire de police paraissait, on lui rappellerait qu'il se trompe de porte, avec quelques bons revolvers d'un sérieux calibre. »

Les principaux affiliés ont parlé couramment d'un coup de force, même dans des réunions publiques.

Et dès que la justice a voulu demander des comptes aux trois conjurés, ils ont avoué une fois de plus en prenant la fuite.

Tous les faits ci-dessus énoncés sont, sans exception, justifiés par les actes de procédure, et le réquisitoire qui renferme une analyse plus complète, mentionne à chaque page les numéros des pièces auxquelles il se réfère. Ainsi la preuve des moindres détails est établie et sera produite.

Conclusions : complot et attentat

En conséquence, le général Boulanger, Rochefort et Dillon sont accusés :

1° Boulanger, Dillon et Rochefort-Luçay d'avoir au cours des années 1886, 1887, 1888, 1889, concerté et arrêté ensemble un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle.

Avec cette circonstance que ledit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution.

2° M. Boulanger, d'avoir, depuis moins de dix ans, notamment les 8 et 14 juillet, 1er et 2 décembre 1887, à Paris, commis un ou plusieurs attentats dont le but était, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter des citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle.

Lesquels attentats ont été manifestés par des actes d'exécution ou des tentatives qui n'ont été suspendues ou n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs.

3° Dillon, d'avoir, avec connaissance, aidé ou assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action, et de s'être ainsi rendu complice du crime d'attentat ci-dessus spécifié;

4° Rochefort, d'avoir, par machinations ou artifices coupables, provoqué au crime d'attentat, ordonné des instructions pour le commettre; d'avoir, avec connaissance, aidé ou assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action, et de s'être ainsi rendu complice du crime d'attentat ci-dessus spécifié;

5° Boulanger d'avoir en 1886 et 1887, à Paris, étant dépositaire ou comptable public, détourné ou soustrait des deniers publics qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions.

Avec cette circonstance que Boulanger a commis les détournements ou soustractions ci-dessus pour se procurer les moyens de commettre les crimes d'attentat et de complots spécifiés plus haut, ou pour en faciliter l'exécution.

Crimes prévus et punis par les articles 86, 88, 2, 89, 59, 60 et 469 du Code pénal.

Fait au parquet de la Haute Cour, le 15 juillet 1889.

Le procureur général,
QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le jour de l'Assomption.

Enregistrement

M. Levailant, actuellement receveur à Orpierre (Hautes-Alpes), est nommé receveur de l'enregistrement à Catus, en remplacement de M. Thiault, appelé aux bureaux de Lorgues (Vars).

Procès

M. François Plantade annonce qu'il intente un procès à M. Chabrouillaud et à MM. Brassac et Delpérier pour injures et diffamation proférées contre lui dans l'Alliance républicaine du Lot.

Inspection de la gendarmerie

Le général Lionard de la Giroinière, commandant la 7^e brigade de cavalerie, a passé, dimanche matin, l'inspection des gendarmes dans la cour de la caserne.

Suspension

Par arrêté préfectoral, en date du 11 août, M. de Turenne, maire d'Aynac, est suspendu de ses fonctions.

Ponts-et-Chaussées

Par arrêté préfectoral du 6 août 1889 : M. Blanc, conducteur des ponts-et-chaussées, chargé de la subdivision de Montcuq, est chargé de la subdivision de Cahors, en remplacement de M. Dissès, agent-voyer principal, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite;

M. Cubaynes, conducteur des ponts-et-chaussées, chargé de la subdivision de Luzech, est chargé de la subdivision de Montcuq, en remplacement de M. Blanc;

M. Moulhéat, conducteur des ponts-et-chaussées, chargé de la subdivision de Gourdon, est chargé de la subdivision de Luzech, en remplacement de M. Cubaynes.

Cet arrêté aura son effet à partir du 13 septembre 1889.

Instruction primaire

M^{lle} Geneviève Miquel, en religion sœur Hélène, de la croix, a été déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à l'école primaire publique d'Aynac, en remplacement de M^{lle} Varnié, décédée.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni, hier, à la Préfecture.

M. le Préfet du Lot présidait l'assemblée.

On a procédé d'abord à l'élection du président. M. Costes, maire de Cahors, conseiller d'arrondissement, a été élu par 7 voix contre 3 données à M. Monmayou.

On a ensuite procédé au vote pour l'élection d'un membre de la Commission de répartition des permis de culture.

M. Coudere, conseiller du canton de Limogne, a été élu par 7 voix contre 3 attribuées à M. le Dr Valette, précédemment membre de cette commission.

Certificat d'aptitude pédagogique

Ont été définitivement admis, à la suite des examens subis en 1889 pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique :

MM. Auricoste, instituteur adjoint stagiaire à Gourdon; Couin, id., à Fontanes; Deltheil, id., à Cahors (Vieux Palais); Maurel, instituteur public à St-Denis (Catus); Monteils, commis auxiliaire à l'inspection académique à Cahors; Moulène, instituteur adjoint stagiaire à Saint-Céré; Pagès, id., à Mauroux; Pournal, id., à Vairaire; Séguala, id., à St-Céré.

MM^{mes} Cros, élève-maîtresse à l'école normale d'institutrices de Cahors; Navarre, institutrice adjointe stagiaire à Montbrun; Sousque, institutrice privée à St-Mandé (Seine); Sourzac, institutrice privée à Cahors.

GOURDON

Le congrès républicain de l'arrondissement de Gourdon se réunira le 18 août, à l'effet de procéder à la désignation d'un candidat à la députation.

Deux candidats se présenteront aux délégués; M. Lachize, conseiller général, et M. Many, procureur de la République à Cahors.

Une troisième candidature, celle de M. Cocula, conseiller général, sera posée au congrès par un groupe de délégués.

Il s'agira donc de choisir celui qui offre le plus de garanties, tant au point de vue des chances de succès qu'au point de vue, plus important peut-être, de la valeur politique.

Éboulement

Un éboulement important vient de se produire sur la ligne en construction de Montauban à Brive, dans l'intérieur du souterrain de Marot, en un point dit la Craque de Marot, où l'exécution de ce souterrain avait présenté les plus grandes difficultés.

On réparait une partie de voûte de construction ancienne qui s'était déformée et qui avait dû être supportée depuis longtemps par des étais. C'est pendant cette reconstruction que la voûte s'est effondrée sur une longueur d'environ 5 mètres.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises immédiatement pour que cet éboulement soit limité et ne s'étende pas davantage.

Les travaux de réfection exigeront un temps assez long. Mais ils n'entraveront en rien la pose de la voie à laquelle on doit procéder, à bref délai, la Cie d'Orléans et il n'en résultera aucun retard dans l'ouverture de la ligne à l'exploitation.

Grâce aux précautions spéciales qui avaient été prises pour l'exécution de ce travail éminemment dangereux, on n'a eu aucun accident de personnes à déplorer.

TOUZAC

La distribution des prix de l'école congréganiste des filles, dirigée par des sœurs de la miséricorde de Montcuq, sœur Adrienne, directrice, a eu lieu dimanche, au milieu d'une belle réunion de parents et d'amis. Cette petite fête de famille a été des plus brillantes.

FUMEL

M. et M^{me} Fournier, marchands cordiers, rentraient de la foire de Monroux, quand, à la côte de Maritole, leur cheval s'abattit et la voiture fut renversée. Quelques instants après, M. Chognier, de Villeneuve-sur-Lot, passant à cet endroit, découvrit les deux malheureux étendus. M. Fournier n'a pu être rappelé à la vie. M^{me} Fournier est grièvement blessée.

PUY-L'ÉVÊQUE

La foire a été de peu d'importance et il s'est fait peu de transactions sur tous les bestiaux. Les poules et poulets étaient aux mêmes cours. Les lapins, 20 cent. la livre. Les œufs, de 60 à 65 cent. la douzaine. Les prunes, 5 fr. les 50 kilos.

MAUROUX

La foire n'a pas été belle. Il s'est fait quelques affaires sur les bœufs, mais les cours avaient une tendance à la baisse.

Peu d'affaires sur les moutons et les porcs. La volaille se vendait au cours des autres foires. Les lapins, de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs, 60 cent. la douzaine.

Dernières nouvelles

La Presse et le Réquisitoire

Le Journal des Débats :

Ce sera un des étonnements de l'histoire que la parfaite désorganisation ou quelques années de ce régime ont amené, non pas seulement l'administration, mais aussi l'esprit public.

Quand on lira, dans l'avenir, le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, on ne comprendra pas comment cette longue série d'actes attentatoires aux conditions essentielles d'existence de tout gouvernement, a pu se poursuivre pendant des années, sous l'œil des dépositaires de l'autorité publique. On n'aura plus besoin alors de tant de raisonnements pour prouver que de pareils actes sont coupables.

A l'heure et dans l'état où nous sommes, cette preuve n'était certes pas superflue. Il fallait qu'elle fût faite; nous n'hésitons pas à dire qu'elle l'est.

La Justice :

On n'en a pas, — je veux tâcher d'être juste, — on n'en a pas la preuve absolue; mais le réquisitoire établit des présomptions étrangement concordantes. Il ne reste qu'une petite place au doute.

L'Événement :

Je veux encore ne pas désespérer. S'il reste un brin d'honneur à M. Boulanger, ou il comparaitra devant le tribunal militaire pour venger le soldat, ou il expiera volontairement son crime. Sinon, il faut le clouer au pilori de l'histoire.

L'Intransigeant :

Rien, rien, encore rien, toujours rien. Telle est l'impression que laisse ce réquisitoire impatientement attendu par les lecteurs de romans-feuilletons.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que nos amis seront condamnés aux peines les plus rigoureuses, ce dont, après tout, ils n'auront qu'à se féliciter.

La Presse :

Etant donné que le général ne veut pas faire de révolution illégale, il ne peut pas, il ne veut pas, à la veille de la consultation du suffrage

universel, risquer un mouvement populaire; on le lui reprocherait éternellement dans l'histoire, si le sang était répandu, et il irait contre ses propres paroles qu'il nous répétait hier :

— Napoléon III a traîné toute sa vie le boulet du Deux-Décembre qu'il pouvait éviter. Les coups d'Etat sont toujours inutiles quand on a la nation avec soi. Il suffit de savoir attendre sa volonté, j'attendrai et je me soumettrai.

Le Soleil :

Nous ne savons pas si les « révélations » de M. de Beaurepaire nuiront beaucoup au général Boulanger aux yeux de l'opinion publique. Mais nous sommes persuadés qu'elles ne relèveront pas les affaires du personnel républicain. Bien au contraire. Car en faisant le procès de Boulanger on fait le procès du personnel républicain lui-même, au milieu duquel Boulanger a figuré au premier rang.

L'Autorité :

Si Boulanger est indigne des suffrages de la France, pourquoi défendez-vous à la France de les lui donner?

Vous doutez donc de la valeur de vos accusations.

Autrement, vous douteriez de la France.

DÉPÊCHE

Paris, 12 août.

La haute cour a écarté la motion d'incompétence présentée et développée par la droite, et cela en décidant que l'arrêt qui doit clore le procès réglerait la question de compétence en même temps que le fond même.

A la suite de cette décision prise par 210 voix contre 51, la droite a résolu de cesser de délibérer et de se retirer en masse.

BOURSE. — Cours du 11 Août 1889.

3 0/0.....	85 30
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 85
4 1/2 0/0 1883.....	104 45
Actions Orléans.....	1,360 00
Actions Lyon.....	1,327 50
Action Panama.....	42 80
Obligations Orléans 3 0/0.....	409 50
Obligations Lombardes.....	304 75
Obligations Saragosse.....	362 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 35

BULLETIN FINANCIER

Du 5 août 1889.

Le marché est absolument mort et s'il n'y avait pas quelques mouvements sur nos rentes, nous n'aurions qu'à enregistrer les cours de samedi. Le 3 0/0 s'avance à 85 30. Le 1/2 à 104.45.

Les établissements de crédit sont sans aucune affaire. Le foncier est à 1273.75. La Banque de Paris à 733.75. Le Lyonnais à 681.25. La Banque d'Escompte à 512.50.

Les fonds étrangers sont aux mêmes cours que samedi. L'Extérieure à 73 1/4, le Hongrois à 84 1/4, le Russe à 90 1/4. — L'Italien au début a été très faible; on a fait 92, 52 1/2, pour se relever en clôture à 92, 72 1/5. Ce qui soutient en ce moment la place, c'est l'attitude excellente du comptant. Les obligations de chemins de fer français sont toujours demandées. Parmi les obligations étrangères, il y a de bonnes demandes sur les obligations des chemins argentins à 436,50 et sur les obligations des chemins de fer de la province de Santa-Fé à 398.

Le Suez dont les recettes sont moins bonnes est lourd à 2267,50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AOUT-SEPTEMBRE 1889

Excursions aux stations balnéaires des Pyrénées.

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général, d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans pour :

Alet, Arcachon, Argelès - Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Coniza-Montazels, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Larons-Eaux-Bonnes, Oloron-S-e-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

ETUDE
de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue
Fénelon, n° 7.

VENTE

SUR
Saisie Immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice, le **lundi Deux septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf**, audience des vacations, à midi,

Conformément aux articles 32 et 33 du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés de Crédit Foncier, et suivant exploit de M^e Conton, huissier à Cahors, en date du vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, le **Crédit Foncier de France** a fait signifier à monsieur Auguste-Jean-Pierre-Marie-Henry NADAL, notaire, et à madame Blanche-Clotilde-Jeanne-Marie-Joseph-Christine DE MAYNARD DE SAINT-MICHEL, domiciliés ensemble à Valprionde, emprunteurs, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées, sous peine d'être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Suivant procès-verbal du même huissier, en date du dit jour vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, la dite Société, le Crédit Foncier de France, a fait pratiquer, au préjudice des dits époux Nadal, à la saisie des immeubles par destination leur appartenant et qui seront plus loin désignés.

Le commandement fait aux dits époux Nadal étant resté sans résultats, l'original, ainsi que celui du procès-verbal précité ont été transcrits au bureau des hypothèques Cahors, le dix-neuf mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 130, numéro 4.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du **Crédit Foncier de France**, société anonyme dont le siège social est à Paris, rue des Capucines, numéro 19, agissant poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le tribunal

civil de Cahors M^e LACOSSE, demeurant à Cahors, rue Fénelon, numéro 7.
Sur la tête et au préjudice des dits époux NADAL, domiciliés à Valprionde.

Il sera procédé, le **lundi Deux Septembre** mil huit cent quatre-vingt-neuf, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, étant au palais de justice de la dite ville, à midi, chambre des vacations.

A la vente en un seul lot des immeubles ci-après désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST
FAITE AU COMMANDEMENT SAISI.

LE CHATEAU ET LA TERRE DE TRÉPADOU

Situés commune de Montcuq et par extension sur les communes de Bagat et de Fargues, le tout canton de Montcuq, arrondissement de Cahors (Lot).

Cette propriété est divisée en trois exploitations :

- 1° La Métairie du Château;
- 2° La Métairie haute;
- Et 3° Le Moulin.

Elle consiste en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres, prés, vignes, bois, pâtures, bruyères et landes, le tout porté au cadastre, savoir :

Commune de Montcuq, section A, 3, 5, 7, 9, 12, 15, 19, 21, 23, 4, 5, 6, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 21, 22, 23, 24 bis, 25, 26, 40, 41, 42, 2, 17, 4, 6, 8, 10, 11, 13, 14, 16, 18, 20, 22, 27, 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 34, 35, 36, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 33, 34, 35, 37, 38, 39, pour une contenance de quatre-vingt-quatre hectares vingt-quatre ares, ci..... 84 24.

Commune de Bagat, section F, numéros 12 15, 16, 17, 18, 19, 11, 13 et 14, pour une contenance de sept hectares cinquante-sept ares soixante centiares, ci..... 7,57,60.

Et commune de Fargues, section E, numéros 14, 5, 5, 6, 7, 8, 10, 9, 2 P, 2 P et 42, pour une contenance de un hectare cinquante-deux ares vingt centiares, ci..... 1,52,20.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêts.

Nota. — Il sera vendu avec les biens plus haut désignés, les immeubles par destination suivants saisis par le procès-verbal de recensement du vingt-deux mars dernier, dont il a été parlé plus haut.

- Ces immeubles sont :
- 1° Trois charrettes à bœufs;
 - 2° Deux jongs;

- 3° Deux charroes en fer, dites araires;
- 4° Quatre bèches;
- 5° Deux paires de bœufs.

Avec explication que mademoiselle Marie Camhon les revendique comme étant sa propriété, par acte public aux minutes de M^e Bousquet, notaire à Saux.

6° Une herse.
Dans une grange un grand tas de foin ou de regain pouvant se porter approximativement à la quantité de trente-cinq quintaux métriques.

Dans la même grange un tas de paille dont la quantité peut être portée à vingt-cinq quintaux métriques.

2° Dans la commune de Fargues se trouve le moulin à eau :

1° Une charrette et un mulet avec les accessoires, tels que harnais, aubardes, etc.

2° Dans une grange servant d'étable un tas de foin ou de regain dont la quantité approximative peut être portée à deux quintaux métriques.

3° Une autre quantité de paille pouvant se porter à près de deux quintaux métriques.

Ce moulin se compose de deux tournants avec leurs meules et trémies et est affermé par monsieur Nadal à un sieur Delmon, suivant acte régulier et aux minutes de M^e Blanié, notaire à Montaignut.

Mise à prix :

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **dix mille francs**, ci..... 10,000 fr.

En sus des charges.
Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront réquerir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA : Aux termes de l'article 33 du décret loi du 23 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

1° D'acquiescer dans la semaine de la vente, à titre de provision dans la caisse du **Crédit Foncier de France**, le montant des annuités dues par le saisi ;

2° Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la société avait été indûment payée à leur préjudice.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le vingt-deux juillet

mil huit cent quatre-vingt-neuf, Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes compris.

Signé : BOUDET.

Sans aucun régime

Les **Pilules Giequel** se prennent au commencement des repas, sans rien changer à ses habitudes de vie ordinaire. Elles sont laxatives et dépuratives du sang; des plus efficaces pour combattre la constipation et toutes les maladies qui en dérivent, telles que : manque d'appétit, maux de tête, névralgies, migraines, congestion. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Giequel à 1 fr. 50** la boîte.

PECHEURS !!

Et vous tous qui réussissez rarement à la pêche, voulez attraper des milliers de poissons de toutes espèces et en prendre autant que vous le désirez, demandez la **Pisciculture Malgache** du capitaine **CHARRY**, à 1 fr. 10 la boîte, 2 boîtes 2 fr., avec Manuel de Pêche. Envoi franco contre timbres-poste. Entrepôt: 33, rue du Pont-Neuf, Paris, HENRY et C^e. En vente partout chez marchands d'articles de Pêche, tabacs, etc. à Cahors, Aymery, 10, rue Fénelon.

DENTS ET DENTIFIERS

Perfectionnés Garanties

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENCIVES
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
16, rue du Maréchal Brune, 16

à BRIVE

Foudre Dentifrice Alcaline - Elixir Leucodonté
PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS
Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA.— M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 15	PARIS. — D.	2 ^h 20	8 ^h 50	7 ^h 45
Mercureux	6 40	12 15	6 30	— Express	7 40	9 30	7 45
Parnac	6 55	1 25	6 45	BORDEAUX.	» »	5 45	» »
Luzoch.	7 10	1 40	6 55	M-Libos.—D.	8 25	3 11	9 15
Castelfranc.	7 18	1 48	7 05	Fumel.	8 42	3 18	9 12
Puy-l'Évêque.	7 30	2 00	7 15	Soturac-Touzac.	8 55	3 30	9 24
Duravel.	7 40	2 10	7 25	Duravel.	9 3	3 39	9 32
Soturac-Touzac.	7 49	2 17	7 31	Puy-l'Évêque.	9 11	3 48	9 40
Fumel.	8 1	2 21	7 33	Castelfranc.	9 26	4 3	9 54
M-Libos.—A.	8 8	2 27	7 40	Luzoch.	9 38	4 16	10 6
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45	Parnac.	9 47	4 26	10 15
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercureux.	9 58	4 38	10 26
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 42

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 50	10 ^h 34	5 ^h 22	TOULOUSE. D.	5 ^h 55	9 ^h 11	2 ^h 35
Sept-Ponts.	7 5	10 49	5 37	BORDEAUX.	12 25	12 25	9 25
Cieurac.	7 44	11 27	6 17	Montauban. D.	7 20	10 40	4 50
Lalbenque.	7 54	11 35	6 30	Foncuve.	7 35	10 52	5 4
Montpezat.	8 5	11 47	6 44	Albiac.	7 58	11 3	5 13
Borredon.	8 19	12 1	7 1	Réalville.	8 3	11 8	5 22
Caussade.	8 30	12 10	7 14	Caussade.	8 27	11 18	5 34
Réalville.	8 40	12 19	7 25	Borredon.	8 42	11 28	5 45
Albiac.	8 48	12 27	7 35	Montpezat.	9 8	11 46	6 4
Foncuve.	8 57	12 35	7 45	Lalbenque.	9 32	12 1	6 27
Montauban. A.	9 13	12 50	8 2	Cieurac.	9 45	12 12	6 40
BORDEAUX.	7 14	5 55	5 59	Sept-Ponts.	10 15	12 42	7 10
TOULOUSE. A.	1 40	5 50	5 51	CAHORS. — A.	10 27	12 53	7 21

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	2 20	8 40	7 45
Cabessut, halte.	8 10	12 4	5 25	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	8 10
Arcambal.	8 20	12 14	5 36	Lamadelleine.	7 58	11 54	8 21
Vers.	8 32	12 21	5 45	Touzac.	8 11	12 18	8 32
Saint-Géry.	8 41	12 28	5 53	Montbrun, hal.	8 21	12 30	8 41
Conduché.	8 55	1 5	6 6	Cajarc.	8 34	12 52	8 52
St-Cirq, halte.	8 43	1 14	6 13	Galvignac, hal.	8 46	1 6	9 03
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 22	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	9 11
Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 30	St-Cirq, halte.	9 4	1 37	9 19
Cajarc.	9 21	2 10	6 46	Conduché.	9 12	1 55	9 26
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 57	Vers.	9 28	2 22	9 40
Touzac.	9 44	2 45	7 7	Arcambal.	9 35	2 35	9 46
Lamadelleine.	9 58	3 10	7 20	Cabessut, halte.	9 45	2 56	9 56
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	CAHORS. — A.	9 57	3 10	10 08
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48				

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Magnifique
PROPRIÉTÉ
de
1,100 Hectares
en excellent état,
située en pays étranger et ami
A VENDRE
Conditions exceptionnellement
avantageuses
S'adresser à M. ALEX. V., rue de
Pas, Lille.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, et;
des PLAIES etc;
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Louis, à BRIVE (S.-et-L.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

DEMANDEZ LIBRAIRIES
chez tous les
et à l'imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs et Fabricants
PERIGUEUX
Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHAMPAGNE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références

Etablissement Hydrothérapique

DES
ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'**Appareil de Suspension** de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'**Ataxie locomotrice** et autres maladies nerveuses.